



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 2 avril 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents:

Mme Louise Lépine, conseillère
Mme Jacynthe Leduc, conseillère
Mme Lise L'Heureux, conseillère
MM Claude Thouin, conseiller
Guy Paradis, conseiller
Jocelyn Denis, conseiller

Est absent : M. André Dauphin, maire

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire suppléant monsieur Claude Thouin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013.
3. Rapport financier du mois de mars 2013.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions.
7. Appels d'offres travaux de voirie (taxe d'accise).
8. Journée de pêche.
9. Dépôt à terme.
10. Fête de la famille 2013.
11. Électricité de la caisse.
12. Programme de reddition de comptes 2012.
13. Politique chalet des loisirs.
14. Dépenses du local de la directrice des Loisirs.
15. Demande de don.
16. Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 est approuvé avec correction de la résolution 13-03-028 en y retirant complètement le 3e considérant et en remplaçant après le mot changer par ce qui suit : ***son entrée de cour du 10 Place des Prés sur la rue Bonaventure.***

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE MARS 2013

Le rapport financier est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 136 869,26 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960753	Monsieur Christian Frappier (activité hockey mineur pour ses deux garçons versement final)	400.00 \$
960754	Monsieur Roger Chaput (dernier versement du hockey mineur pour son garçon)	50.00 \$
960755	Telus (cellulaire trois mois)	121.10 \$
960756	Landry inc. (fournitures de bureau)	72.37 \$
960757	Quincaillerie Piette enr. (foyer extérieur et 9 dalles de patio)	315.32 \$
960758	SAAQ (immatriculation de nos trois véhicules)	1 248.88 \$
960759	Madame Louise Lépine (remboursement 106 kilomètres à 0,46 \$ du kilomètre mois de février 2013)	48.76 \$
960760	Services Électriques C.H. inc. (réparation d'un ballast à la caserne)	97.73 \$
960761	Entreprise Bertrand Bellemare (réparation de 9 lumières de rue et fisture au pignon du chalet des loisirs)	1 655.06 \$
960762	MRC de d'Autray (quote-part évaluation mois de janvier et février 2013)	2 288.66 \$
960763	Épicerie Gami (essence)	221.58 \$
	biens non durables	18.33 \$
	frais de postes	364.70 \$
960764	Soudure Hunistech inc. (fabriquer un tourniquet en acier pour l'épandeur de sel)	171.89 \$
960765	CN Non-Marchandises (voie ferrée)	257.43 \$
960766	Xérox Canada ltée. (frais de photocopies du 28 janvier au 26 février 2013)	620.62 \$
960767	Plomberie Richard Charbonneau (réparer la toilette au chalet des loisirs)	80.48 \$
960768	Agrivert Coop. Agricole régionale (diesel venu remplir trois fois)	1 799.36 \$
960769	Patrick Morinc inc. (tube néon, pince, sel à glace, anneaux, clefs, sangle, vis et peinture)	554.77 \$
960770	Produits Chimiques Sany inc. (produits de nettoyage)	17.53 \$
960771	Certilab (honoraires professionnels usine d'épuration février 2013)	60.94 \$
960772	Fonds de l'information sur le territoire (mutation)	6.00 \$
960773	Monsieur Jonathan Legault (montant alloué pour la semaine de persévérance scolaire collation 5 jours)	350.00 \$
960774	Madame Martine Laberge (remboursement de la petite caisse)	219.33 \$
	Ferme R.S. Coulombe senc (remboursement de taxes payées deux fois)	54.25 \$
	Agritex (ampoules et connecteur)	68.52 \$
	Bell gaz limited (propane de la caserne et du garage municipal)	912.46 \$
	Monsieur Benoit Blanchette (hockey mineur pour son fils versement final)	200.00 \$
	Certilab (honoraires professionnels usine d'épuration mois de mars 2013)	60.94 \$
	EBI Environnement (collecte des matières	

résiduelles de février, vidange du conteneur à la salle moins remboursement ajustement de carburant 2012)	1 072.78 \$
MRC de d'Autray (quote- part évaluation mois de mars 2013)	1 144.33 \$
Publication du Québec (drapeau du Québec)	47.09 \$
Madame Johanne Sicard (livres pour la bibliothèque)	212.36 \$
Telus (cellulaire du mois de mars 2013)	41.99 \$
Tracteurs A. Laramée (couteau souffleur, chaîne, réparer support aile avant et un tendeur de chaîne)	1 067.20 \$
Monsieur Cédric Tremblay, madame Amyot-Desmarais Roxane (politique des naissances)	50.00 \$
Monsieur Maxime Fafard et madame Marie-Ève Rivest (politique des naissances)	50.00 \$
Wolseley Canada Inc. (un siphon)	17.78 \$
Madame Lise L'Heureux (remboursement de livres et d'une imprimante pour la bibliothèque)	925.88 \$
EBI Environnement (collecte des matières résiduelles de mars et recyclables du mois de février 2013)	2 003.99 \$
Monsieur Sylvain Désy (hockey pour son fils versement final)	150.00 \$
Excavation Normand Majeau inc. (chemins d'hiver versement final)	11 740.16 \$
Bureau plus Martin (livres pour la bibliothèque)	951.13 \$
Fonds de l'information sur le territoire (mutation)	6.00 \$
Madame Louise Lépine (frais de déplacement mois de mars 78 kilomètres à 0,46 \$ du kilomètre)	35.88 \$
TOTAL DES COMPTES:	33 968.78 \$
TOTAL DES SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:	
Salaires des membres du conseil du mois de mars 2013	3 406.81 \$
Madame Martine Laberge (salaires semaine du 4 au 28 mars 2013 4 semaines)	3 760.40 \$
Monsieur Kaven L. Beaufort (4% de 8 473,27 \$)	338.93 \$
Monsieur François Cordey (salaires semaine du 25 février au 29 mars 2013 5 semaines)	3 400.00 \$
TOTAL DES SALAIRES:	10 906.14 \$
COMPTES BELL CANADA, HYDRO-QUÉBEC, SSQ ET REMISES GOUVERNEMENTALES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE:	
Ministre du revenu du Québec (remise de mars 2013)	2 237.21 \$
Receveur Général du Canada idem	910.87 \$
Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration)	188.74 \$
Hydro-Québec (éclairage de la fontaine)	32.61 \$
SSQ Société d'assurance vie inc. (fonds de pension des employés et municipalité 4% chacun)	572.80 \$
TOTAL DES COMPTES PAYÉS À LA CAISSE POPULAIRE:	3 942.23 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} avril 2013 indique au grand-livre général un solde réel de 282 614,66 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS : Monsieur Richard De Montigny

Nous prenons en considération la demande de monsieur De Montigny pour la protection de l'eau, advenant un forage pétrolier et nous étudierons la possibilité d'adopter un règlement à ce sujet.

Demande de Monsieur Éric Champagne :

Nous prenons en considération la demande de monsieur Champagne pour la propreté du domaine Ouellet. Nous aviserons notre inspecteur en urbanisme et en environnement monsieur Benjamin Jaffelin de faire un suivi du dossier. N .B . rappel une plainte doit être écrite et signée pour être déposée aux séances du conseil municipal.

Demande de monsieur Guy Boucher :

Monsieur Boucher est dans la salle, ce dernier s'inquiète de l'absence du maire qui est présentement en déplacement à l'extérieur de Saint-Norbert. L'information que monsieur le maire André Dauphin revient au milieu d'avril et sera à la séance de mai lui est confirmée.

7.- (13-04-040) APPELS D'OFFRES TRAVAUX DE VOIRIE (taxe d'accise)

CONSIDÉRANT QUE nous voulons effectuer des travaux d'asphalte dans le rang Sud;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à pulvériser environ 1 200 mètres de matériaux en place, préparer les surfaces et mettre en place le béton bitumineux et le remplacement de 2 ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués durant la saison estivale 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront sous la surveillance de notre ingénieur monsieur Stéphane Allard;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions seront ouvertes publiquement au bureau municipal en date du 6 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera octroyé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres pour effectuer les travaux qui consistent à pulvériser environ 1 200 mètres de matériaux en place, préparer les surfaces et mettre en place le béton bitumineux et le remplacement de 2 ponceaux sur le site électronique des appels d'offres SEAO.

8.- (13-04-041) JOURNÉE DE PÊCHE

Compte tenu que certaines informations essentielles sont à venir dans ce dossier. Cette question est reportée à la séance du mois de mai.

9.- (13-04-042) DÉPÔT À TERME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra le paiement des taxes 2013 du Mapa en avril et a déjà reçu le 1^{er} versement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 100 000 \$ rachetable en tout temps sera placé à la Caisse Desjardins D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera placé à % ;

CONSIDÉRANT QU' un autre montant de 100 000 \$ a également été placé au taux de 0,650 % en mars par la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1 madame Martine Laberge;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge à effectuer ce placement durant le mois d'avril.

10.- (13-04-043) FÊTE DE LA FAMILLE 2013

CONSIDÉRANT QUE l'événement aura lieu au printemps 2013 ;
CONSIDÉRANT QUE cette fête organisée depuis les trois dernières années connaît un franc succès;
CONSIDÉRANT QUE cet événement a des retombées sur notre région;
CONSIDÉRANT QUE nous faisons partie du secteur Brandon;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 100 \$ afin de les soutenir dans la réalisation de cet événement, tenu à ville Saint-Gabriel-de-Brandon, samedi le 11 mai 2013.

11.- (13-04-044) ÉLECTRICITÉ DE LA CAISSE

CONSIDÉRANT QUE nous avons acquis la caisse populaire Dusablé en date du 21 février 2012;
CONSIDÉRANT QUE depuis cette date c'est la caisse Desjardins de d'Autray qui a acquitté les frais d'électricité de la bâtisse;
CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un compte pour les mois d'avril 2012 à janvier 2013;
CONSIDÉRANT QUE les frais d'électricité s'élève à 5 479,84 \$;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de leur rembourser ce montant.

12.- (13-04-045) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL : REDDITION DE COMPTES 2012

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 24 727 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés par le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

13.- (13-04-046) POLITIQUE CHALET DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucune politique d'expulsion au chalet des loisirs, dans nos autres bâtisses et terrains ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'appuyer sur une politique pour expulser une personne de ses locaux ou terrains;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera mise au courant immédiatement lors d'une expulsion comme il se doit;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'adopter la politique suivante :

Municipalité Saint-
Norbert
Politique des sanctions

Politique

*****relatives à un manquement aux règlements en vigueur à l'intérieur de nos bâtisses municipales**

*****sur nos différents sites les entourant**

*****ou lors d'une activité tenue et régie par notre municipalité**

Manquements au civisme

- 1. Dans la communication:**
- *A.** Langage inadéquat
 - *B.** Langage non verbal
Gestes inopportuns
 - *C.** Attitude négative
Langage grossier
Violence verbale

- 2. Dans le respect:**
- *A.** Non respect des personnes
 - *B.** Impolitesse, insultes
 - *C.** Répliques acerbes
 - *D.** Non respect du matériel

- *E. Bris volontaire
- *F. Utilisation inadéquate du matériel prêté
- *G. Vol
- *H. Non respect des lieux
- *I. Malpropreté
- *J. Vandalisme

- 3. Dans l'harmonie :**
- *A. Provocation
 - *B. Intimidation
 - *C. Chantage
 - *D. Refus d'obtempérer
 - *E. Refus de collaborer

APPLICATIONS

Stade 1

Premiers manquements **mineurs**

*Avertissements oraux donnés devant témoin (s)

Stade 2

Troisième manquement **mineur** ou
Deuxième manquement **important**

*Avertissements écrits signés par le ou la responsable (en double copies) une copie remise à la personne fautive, signature obligatoire pour poursuivre sa fréquentation des lieux ou des activités.

Stade 3

Troisième manquement **important** au dossier
ou un premier manquement jugé **grave**

*Avertissements écrits signés de deux responsables (triple copies, dont une déposée au bureau de la municipalité) Interdiction de fréquenter l'endroit, la bâtisse ou les activités pour une période déterminée pouvant être de 5, 15, 30, 45 ou 60 jours (fixée après entente d'au moins deux personnes responsables).

Si nécessaire, un avis écrit expédié par courrier recommandé, aux parents ou aux tuteurs, incluant retour de signatures obligatoires. Des conditions importantes peuvent être déterminées pour le retour régulier de fréquentation de la personne fautive y compris le remboursement de frais s'il y a lieu, de travaux communautaires compensatoires ou autres.

N. B. La personne responsable qui remet un avertissement écrit pour sanction **importante** ou **grave**, le date, signe le document et en conserve une copie. Elle s'assure de la justesse de la plainte. Elle établit avec les responsables en place (un minimum de deux) les conditions de retour de la personne fautive. Cette personne responsable demeure proactive dans l'application des règles de civisme et elle se fait un devoir d'en être un exemple.

Signé ce _____

Copies conformes à tout le personnel responsable

Explications d'expulsion :

5 jours d'expulsion : La personne fautive a besoin, après plusieurs manquements mineurs, d'un cours retrait pour réflexion.

15 jours d'expulsion : la personne fautive, de retour, en est à sa deuxième offense et ne démontre pas de bon vouloir.

30 jours d'expulsion : la personne fautive, au deuxième retour, récidive dans l'immédiat, manque consciemment de bonne volonté et affiche une réelle indifférence à ses manquements antérieurs.

45 jours d'expulsion : la personne fautive, au troisième retour, récidive délibérément, affiche sa mauvaise foi, n'offre aucune collaboration et continue à ignorer les avertissements répétés de l'autorité en place.

60 jours d'expulsion : la personne fautive, au quatrième retour, maintient un comportement inacceptable mettant en danger la sérénité et la sécurité des lieux et des personnes présentes sous la responsabilité de la municipalité.

*suivant cette dernière expulsion, nous considérerons, que cette personne fautive a besoin d'aide. Nous l'informerons des services d'aides spécialisées pouvant lui permettre de rétablir son comportement.

Les conditions de son retour seront discutées en temps et lieux.

La municipalité de Saint-Norbert se réserve le droit de modifier cette politique au besoin.

À TITRE EXEMPLES :

Mineur avertissement oraux: X sacre à l'occasion
Stade 1 X a la mauvaise habitude de cracher par terre.
X s'amuse à enlever la tuque des autres
X jette ses papiers par terre
X crie à tue-à-tête
X se moque continuellement du même ami

Important entre 5 et 15 jours: stade 2

- Y répète régulièrement les mêmes insulte à la personne responsable
- Y refuse plusieurs fois de se conformer aux règlements établis
- Y incite trop souvent les autres à passer outre les consignes
- Y utilise le matériel, à chaque fois, sans en prendre soin ni le partager
- Y manipule, à plusieurs occasions la vérité et n'accepte aucuns reproches

Grave entre 30 à 60 jours: stade 3

- Z provoque une bagarre ou incite à la violence verbale, physique ou morale
- Z brise volontairement et violemment le matériel ou une structure en place
- Z vole ou pénètre par infraction à l'intérieur d'un espace ou d'une bâtisse municipale
- Z menace, intimide, fait du chantage ou bouscule une des personnes responsables
- Z cache ou distribue, sur les lieux des matières illicites tels que : drogue ou alcool

Dossier de sanctions :

Nom :	Date :	Lieu :	Responsable : initiales
MANQUEMENTS (cocher) :	MINEUR <input type="checkbox"/>	IMPORTANT <input type="checkbox"/>	GRAVE <input type="checkbox"/>
1A			
1B			
1C			
2A			
2B			
2C			
2D			
2E			
2F			
2G			
2H			
2I			

2j			
3A			
3B			
3C			
3D			
3E			

Commentaires :

Signature :

date :

Signature :

date :

14.- (13-04-047) DÉPENSES DU LOCAL DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous avons terminé l'aménagement du local de la directrice des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses reliées à ce local seront divisées entre les trois municipalités Saint-Norbert, Saint-Cuthbert et Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ces dépenses entre dans le budget que s'était fixé les trois municipalités au départ;

CONSIDÉRANT QUE présentement c'est la municipalité de Saint-Norbert qui en a assumé tous les frais;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de faire parvenir un compte aux municipalités de Saint-Cuthbert et de Sainte-Élisabeth représentant leur part de la facture qui s'élève à un montant approximatif de 2 715 \$ donc chacune de nos trois municipalités devraient assumer un montant de plus moins 905 \$ tel que discuté antérieurement.

15.- (13-04-048) DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT QUE nous avons trois demandes de don;

CONSIDÉRANT QUE la première est pour le **Cyclo-défi Enbridge** contre le cancer, la deuxième pour les enfants autistes et le troisième des Chevaliers de Colomb pour la soirée country;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de fournir la salle gratuitement au Chevalier de Colomb pour leur soirée country et de faire un don au montant de 50,00 \$ à monsieur Mathieu Mongrain pour le **Cyclo-défi Enbridge** contre le cancer pour l'aider à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé et un autre montant de 50,00 \$ à la Société d'autisme de Lanaudière pour les enfants autistes.

16.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 50.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

Claude Thouin, maire suppléant